



Demande de reconnaissance paternel

Par **Lavande1607**, le **15/07/2021** à **19:56**

Bonjour, je voudrais savoir ,quelle procédure avec mon père devons nous entreprendre pour qu'il me reconnaisse,car il voudrait le faire. j'ai appris son existence j'avais 40ans .

Pour un peu expliqué mon histoire : Mon père a abandonné ma mère lorsqu'elle était enceinte de moi. A ma naissance j'ai donc porté le nom de jeune fille de ma mère,puis elle a rencontré un homme ils se sont mariés et il m'a reconnu.

A l'âge de 48 ans ma mère m'a appris que mon père n'était pas mon père biologique elle a retrouvé la trace de mon père biologique grâce à des recherches et j'ai rencontré mon père ,je vis une belle histoire depuis quelques années il voudrait me reconnaître.

celui qui m'a reconnu est décédé depuis 20a ,quelle procédure doit-on entreprendre pour que mon père au bout de temps d'années me reconnaisse?

Par **Zénas Nomikos**, le **16/07/2021** à **10:13**

Bonjour,

voir ceci : <https://filiation.ooreka.fr/astuce/voir/555183/reconnaissance-de-paternite-tardive>

Par amajuris, le 16/07/2021 à 10:58

bonjour,

comme le conjoint de votre mère vous a reconnu, votre père biologique ne peut plus vous reconnaître.

l'article 320 du code civil indique:

Sauf lorsqu'elles sont enfermées par la loi dans un autre délai, les actions relatives à la filiation se prescrivent par dix ans à compter du jour où la personne a été privée de l'état qu'elle réclame, ou a commencé à jouir de l'état qui lui est contesté. A l'égard de l'enfant, ce délai est suspendu pendant sa minorité.

au regard de votre âge, je crains que votre filiation paternelle ne puisse plus être modifiée.

salutations